



AVIS DE PUBLICITE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2122-1-1 du GG3P.

I. Objet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour un événement festif.

La Ville de L'Häy-les-Roses, souhaite mettre à disposition une partie du domaine public, en vue de l'installation d'un Food truck sur le marché gourmand lors de la manifestation « salon de l'Art Abordable », qui aura lieu le samedi 28 septembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 29 septembre 2019 de 10h00 à 18h00 au Moulin de la Bièvre au 73 Avenue Larroumes, 94240 L'Häy-les-Roses.

II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation

Dans la cour du Moulin de la Bièvre, le Food truck disposera de 24 m² (6mx4m) pour s'y installer.

L'emplacement prévoit la possibilité d'un raccordement électrique.

L'utilisation du Gaz est autorisée à condition d'être déclarée au préalable.

La cour dispose également d'un point d'eau à proximité.

En tout état de cause, le Food truck devra respecter les règles de sécurité concernant les Foods truck.

Des chaises et tables seront installées par la ville sous tente pour permettre aux clients la dégustation des plats proposés.

III. Activités proposées

Ventes de :

- Pizza, bagel, sandwich
- Restauration française
- Cuisine du monde
- Boissons non alcoolisée hors menu de type : eau plate/eau pétillante/ jus/ boisson gazeuse...

Le Food truck devra proposer des menus types :

- Plat-boisson
- Plat - boisson - dessert

IV. Durée de l'exploitation

Le Food truck sera présent sur le site le 28 septembre de 08h00 à 19h00 et le 29 septembre 2019 de 08h00 à 18h00.

Le Food truck devra arriver sur site à 08h00 au plus tard afin de faciliter l'installation du site

V. Redevance

L'occupant devra verser une redevance de 100 € TTC pour les deux jours.

VI. Candidature

Lettre de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur
- Le descriptif du Food truck (descriptif technique, alimentation proposée, **tarifs pratiqués, menus types** etc)
- **Photos du Food truck et de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations et du respect de l'hygiène.**
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois
- Attestation d'assurance en cours de validité

VII. Adresse de transmissions des demandes

Toutes les demandes d'occupation du domaine public doivent être adressées à la direction Achat et Commande Publique 41 rue Jean-Jaurès 94240 L'Häy-les-Roses ou par courriel à mailsamp@ville-lhay94.fr

La présentation du dossier du candidat est laissée à la libre appréciation du candidat.

VIII. Durée de publicité

Date limite de réception de la demande d'occupation : le lundi 9 septembre 2019 à 12h00

IX. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à :

Mireille CASTELNEAU
Développement économique et commerce local
Manager de ville

Tél : 01 46 15 34 76

@ : mireille.castelneau@ville-lhay94.fr